Les renseignements suivants, émanant du Greffe de la Cour internationale de Justice, ont été mis à la disposition de la presse :

La Cour internationale de Justice a tenu aujourd'hui (jeudi 17 novembre) une audience publique en l'affaire du Détroit de Corfou entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la République populaire d'Albanie.

Dans son arrêt du 9 avril 1949, la Cour avait, entre autres choses, prononcé que l'Albanie était responsable des explosions survenues à bord de deux bâtiments de guerre britanniques.

L'audience de ce jour était consacrée à la phase finale de cette affaire : évaluation des dommages dus par l'Albanie au Royaume-Uni.

Au début de l'audience, le Président en exercice, M. Guerrero, a excusé l'absence de M. Basdevant, Président, actuellement en mission à New York, et de M. Fabela (malade). Puis il a donné la parole à M. le juge Krylov lequel désirait poser une question à l'agent du Royaume-Uni.

Le Président a ensuite donné la parole, à Sir Eric Beckett, agent du Gouvernement du Royaume-Uni et à Sir Frank Soskice, solicitor general du Royaume-Uni.

Le Gouvernement d'Albanie ne s'était pas fait représenter à cette audience.

A la fin des plaidoiries, le Président a déclaré que la Cour entendait désigner deux experts aux fins de vérifier le bienfondé des chiffres énoncés par le Gouvernement du Royaume-Uni.

Les experts, qui seront officiellement désignés dans une ordonnance que la Cour rendra dans quelques jours, seront le contremairal BERCK et M. de ROOY, Directeur de la Construction navale, tous deux de nationalité hollandaise.

La Haye, le 17 novembre 1949.